

FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES

1. Renseignements généraux

1.1. Identification de l'organisme			
Organisme :			
Président(e) :	Téléphone :	Télécopieur :	
Adresse (numéro et rue, case postale) :	Municipalité :	Code postal :	
Courrier électronique :			
% de récupération des taxes : <input type="checkbox"/> 50 % <input type="checkbox"/> 100 % <input type="checkbox"/> Municipalité (50 % TVQ)			

1.2 Identification de la personne autorisée à agir au nom de l'organisme		
Nom :	Téléphone :	
Fonction au sein de l'organisme :		
Adresse (si différente de celle de l'organisme) :	Municipalité :	Code postal :
Courrier électronique :		

1.3 Mission de l'organisme

2. Renseignements sur l'initiative

2.1 Titre de l'initiative ou du projet

2.2 Priorités du plan d'action de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale Manicouagan

Est-ce que l'initiative s'inscrit dans une ou plusieurs priorités du plan d'action?

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Sécurité alimentaire | <input type="checkbox"/> Santé mentale |
| <input type="checkbox"/> Itinérance | <input type="checkbox"/> Sensibilisation et lutte aux préjugés |
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Éducation et littératie |
| <input type="checkbox"/> Transport | |

2.3 Initiative structurante

Est-ce qu'il s'agit d'une nouvelle initiative? Oui (allez au point 2.4) Non

Si vous répondez **non** à cette question, vous devez remplir la section suivante qui touche uniquement les **initiatives dites structurantes**, qui existent déjà et qui sont maintenues.

Elle doit répondre aux critères énumérés ci-dessous.

- ✓ Issue du plan d'action local, s'inscrit dans les priorités d'intervention.
- ✓ Planifiée et mise en œuvre de manière collective, démontre une collaboration intersectorielle ou une mobilisation du milieu.
- ✓ Permet d'opérer des changements durables et s'inscrit dans une perspective de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.
- ✓ Entraîne des répercussions dans d'autres domaines (effet de levier), a un effet multiplicateur, et permet de développer d'autres initiatives.
- ✓ Respecte le cadre normatif du FQIS.

Expliquez ce qui justifie la poursuite de votre initiative.

2.4 Description du projet

Veillez décrire la nature de l'initiative ou du projet. En quoi cette initiative répond-elle aux besoins des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale?

2.5 Objectifs du projet

Quels sont les objectifs poursuivis par cette initiative?

2.6 Personnes ciblées

Est-ce que votre projet cible un ou des groupes de personnes en particulier?

Combien de personnes estimez-vous rejoindre avec votre initiative?

2.7 Mobilisation du milieu

Est-ce que votre projet repose sur une mobilisation du milieu, une collaboration de partenaires ou autre?

Favorise-t-il la participation citoyenne?

Comment allez-vous impliquer des personnes en situation de pauvreté dans votre initiative?

2.8 Retombées dans le milieu

Est-ce qu'il aura un effet sur la réduction des inégalités, l'inclusion sociale, le pouvoir d'agir des personnes?

Comment l'initiative pourrait-elle se poursuivre après le financement reçu?

4. Déclaration et documentation requises

4.1 Déclaration et engagement du promoteur

Je certifie que les renseignements fournis dans le présent formulaire sont, à ma connaissance, véridiques. J'autorise Innovation et développement Manicouagan et/ou la MRC de Manicouagan à vérifier les renseignements fournis dans ce formulaire auprès de toute personne ou tout organisme qu'il jugera nécessaires afin de prendre sa décision et à partager toute information à ce sujet avec toute personne physique ou morale envers qui l'entreprise s'est engagée financièrement ou se propose de le faire.

Clauses de visibilité :

- ✓ Tout document produit doit mentionner sur le document que celui-ci, ou le projet auquel il se réfère a été financé par le Fonds québécois d'initiatives sociales, administré par le MESS;
- ✓ Lorsqu'il s'agit de documents promotionnels (affiche, dépliant, brochure, publicité, stand, site WEB, etc.), de documents d'information ou de rapports de recherche, la participation du MESS doit être mentionnée;
- ✓ Si le projet subventionné donne lieu à un évènement public, celui-ci doit convier le MESS à y participer, et ce, au moins 15 jours ouvrables à l'avance en envoyant la convocation au représentant d'ID Manicouagan;
- ✓ La visibilité n'exclut pas qu'une visibilité soit consentie à tout autre partenaire au projet subventionné, sur l'accord du MESS et de ID Manicouagan.

Signature de la personne désignée par résolution

Date

4.2 Documents à fournir pour appuyer la demande de financement et l'analyse du projet

- Charte d'incorporation de l'organisme (lettres patentes).
- Résolution du conseil d'administration autorisant le dépôt de la demande, la mise de fonds et la personne autorisée à signer les documents officiels pour l'organisme.
- Copie des soumissions, études préliminaires, permis et autorisations nécessaires au projet.
- Confirmations des autres sources de financement.
- Dernier rapport d'activités annuel et états financiers de l'organisme.
- Lettres d'appui, s'il y a lieu.
- Tout autre document utile à l'analyse du projet.